

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU DEPARTEMENT DU LOIRET

Article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015

Contexte

Le budget primitif 2020 traduit la volonté du Département du Loiret de maintenir son engagement vis-à-vis de la population et des territoires et de mener jusqu'à leur terme les projets et actions du mandat 2015-2021.

Acteur de proximité et chef de file de la solidarité, le Département doit plus que jamais, être présent sur le terrain en développant des projets innovants et en apportant des réponses adaptées aux besoins des territoires et des Loirétains.

En 2020, la collectivité évoluera toujours dans un contexte contraint par l'application du dispositif de contractualisation sur le respect de l'objectif national d'évolution des dépenses de fonctionnement sous le seuil de +1,2%. Les réflexions menées dans le cadre de la préparation budgétaire ont permis de dégager plusieurs axes de travail permettant de respecter une trajectoire plane par rapport à 2017 pour maintenir une capacité à investir.

Par ailleurs ainsi que le prévoit la loi de finances, 2020 sera la dernière année d'autonomie fiscale pour les départements puisque dès 2021 il s'opèrera un transfert vers le bloc communal du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui sera remplacé par une fraction de TVA. Les départements seront ainsi plus dépendants de ressources nationales sensibles à la conjoncture économique.

Les principaux éléments financiers de ce budget primitif sont les suivants :

- Un taux d'épargne brute de **12,9%** et une capacité de désendettement de **6,4 années** conformes aux ratios cibles du Département ;
- Un niveau de dépenses d'équipement de **170,2 M€** marquant la montée en puissance dans la réalisation des opérations et des programmes d'équipement conformément aux engagements du projet de mandat 2015-2021.

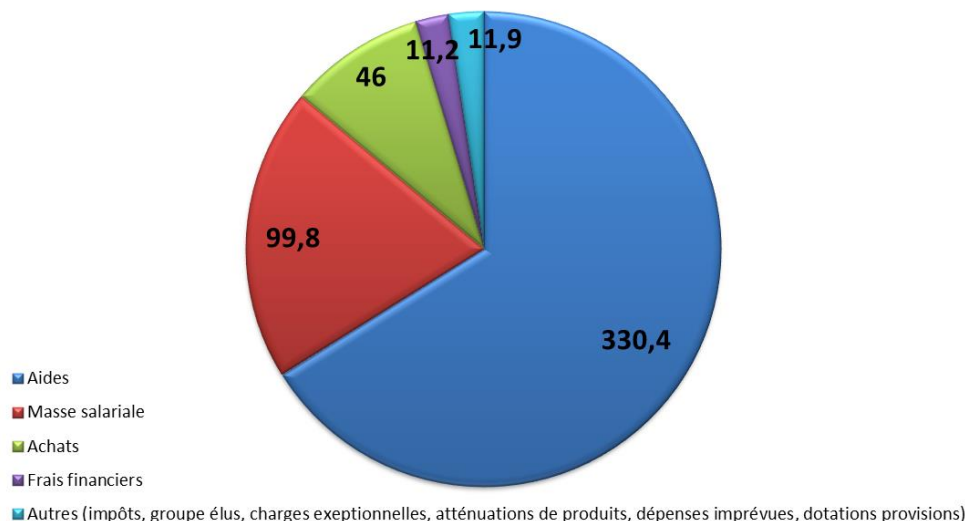
I. Un budget de 705,9 M€ qui traduit une maîtrise des dépenses de fonctionnement afin d'absorber la nette accélération des opérations d'équipement

1. Faits significatifs en dépenses

Les dépenses de fonctionnement du budget annuel

Au global, les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour 2020 à **499,6 M€**, soit une diminution de -0,7% par rapport au budget voté en 2019.

Les dépenses de fonctionnement en M€ au projet de BP 2020 par typologie



Les aides : 330,5 M€

Les allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA) poursuivent leur progression en 2020 pour atteindre 163 M€ (+2,3 % par rapport à 2019) et les frais d'hébergement (103,3 M€) enregistrent une nouvelle baisse entre 2019 et 2020 (-7,6%). Dans le domaine de l'enfance et plus particulièrement concernant l'accueil des MNA il est anticipé un certain ralentissement des jeunes pris en charge.

Les contributions obligatoires (28,2 M€) sont en progression de +3,3% et les subventions (14,9 M€) sont maintenues à un niveau proche de 2019.

Les charges de personnel : 99,8 M€

Les charges de personnel présentent une hausse de +3,1% par rapport au voté 2019, sous l'effet de mesures gouvernementales, d'effet de périmètre et de mesures internes volontaristes permettant d'améliorer le pouvoir d'achat de certaines catégories de personnel.

Les achats : 46,3 M€

Les réflexions menées pour optimiser les interventions du département se poursuivent et portent leurs fruits, puisque le budget enregistre une baisse des achats de -0,2% entre le voté 2019 et le projet de BP2020. Un effort a notamment été réalisé pour réduire les achats liés au fonctionnement interne de l'institution.

Les frais financiers : 11,2 M€

La baisse des frais financiers se poursuit avec une évolution de -8,3%, grâce l'optimisation de l'encours de dette et à la souscription de nouveaux emprunts à des taux d'intérêts très performants

Les dépenses d'investissement du budget annuel (hors dette)

Les dépenses d'équipement (170,2 M€) sont en augmentation +2%, traduisant la montée en puissance des opérations du mandat.

En 2020, le Département investira massivement sur le territoire (+12,5%) en tant que maître d'ouvrage (118 M€) pour contribuer notamment à l'amélioration des infrastructures et réseaux, à la qualité de vie des collégiens et à la préservation des ressources naturelles. Le Département poursuivra également son appui aux territoires au titre de ses programmes d'aides (50,1M€), en leur apportant d'une part un appui technique et une expertise dans le

cadre du dispositif « CAP Loiret » et d'autre part des aides financières (20,7 M€) pour la réalisation de leurs projets.

2. Faits significatifs en recettes

Les recettes de fonctionnement

Au global, les recettes de fonctionnement (572,8 M€) sont en baisse (-0,9%) par rapport au voté 2019.

Les recettes fiscales (443,9M€) enregistrent une certaine stabilité (+0,7%) :

- Un produit fiscal de taxe sur les propriétés bâties de 161,5 M€ sans augmentation de taux pour la 4ème année consécutive ;
- Un produit de CVAE (47,6M€) dynamique (+2,5%) ;
- Une estimation prudente des DMTO (85 M€) compte tenu des incertitudes liées à l'évolution du marché immobilier.

Les recettes non fiscales (128,8M€) diminuent (-6%) :

- Une dotation globale de fonctionnement (63,5 M€) est maintenue à un niveau stable sous réserve du respect par le Département d'une évolution de ses dépenses de fonctionnement sous le seuil de +1,2 % imposé par le dispositif de «contractualisation» ;
- Le recouvrement des frais d'hébergement (8,6 M€) est en baisse (-7,9 M€) suite au changement de méthode décidé en 2019. La mise en œuvre progressive de cette mesure technique, sans impact sur les équilibres financiers globaux, se poursuivra en 2020.

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 133,1 M€. Le BP 2020 est équilibré par un montant d'emprunts nouveaux de 93,2 M€, somme nécessaire au financement des dépenses d'investissement de 170,2 M€ non couvertes par les recettes propres d'investissement (39,9 M€) et par l'autofinancement net de 40,4 M€.

II. Une dette sécurisée et maîtrisée

A la date du 1^{er} janvier 2020, l'encours de la dette est de 414 383 080 € soit une hausse de +8,6% par rapport au 1^{er} janvier 2019. Le département affiche une forte sécurisation de sa dette avec 95% de l'encours classé 1A selon la charte Gissler, soit le type de dette le moins risqué selon cette classification.

Souhaitant poursuivre sa contribution au développement du territoire et remplir les missions qui sont siennes, le Département doit développer ses projets tout en optimisant la gestion de sa dette en volume et en coût. Ainsi, la stratégie de financement vise à intégrer au mieux la dette future, strictement nécessaire, dans la limite d'une capacité de désendettement contenue sous le seuil de 10 années.

Par ailleurs, afin de diversifier ses financements et de réduire les coûts liés à sa politique de trésorerie, le Département poursuivra en 2020 son financement direct sur les marchés financiers, afin de bénéficier de taux très attractifs.